



Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux – Commission Locale de l'Eau du SAGE des Deux Morin

Rapport d'activités 2018

Sommaire

A/ BILAN D'ACTIVITES 2018	2
1 / PRESENTATION DU SAGE DES DEUX MORIN	2
2 / ACTIVITES DE LA CLE ET DU SMAGE DES DEUX MORIN	3
2-1 / Réunions du bureau de la CLE et de la CLE	3
2-2 / Réunions du bureau du SMAGE et du comité syndical du SMAGE	4
3 / PROJETS SUR LE BASSIN VERSANT DES DEUX MORIN	5
3-1 / Extension du périmètre du SMAGE des Deux Morin	5
3-2 / Coordination de la gouvernance pour la compétence GEMAPI	5
3-3 / Programme d'Actions et de Prévention des Inondations des Deux Morin	5
3-4 / Prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme	6
3-5 / Avis rendus par la CLE	6
4 / ACTIVITES DE LA CELLULE D'ANIMATION	7
4-1 / Eléments administratifs	7
4-2 / Eléments financiers	7
4-3 / Eléments techniques	8
5 / COMMUNICATION	9
6 / INDICATEUR DE TEMPS PASSE	9
7 / FINANCEMENT (EN ATTENTE DU COMPTE ADMINISTRATIF)	10
8 / BILAN 2018 ET PERSPECTIVES	11
B / PROGRAMME D' ACTIONS PREVISIONNEL 2019	12

A/ BILAN D'ACTIVITES 2018

1 / Présentation du SAGE des Deux Morin

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des Deux Morin est un outil de gestion de l'eau à l'échelle d'un territoire cohérent : les bassins versants du Petit et du Grand Morin.

Le SAGE a pour but de fixer des objectifs de qualité et de quantité de la ressource en eau à atteindre, de répartir l'eau entre les différentes catégories d'acteurs afin de limiter les conflits d'usage, d'identifier et protéger les milieux aquatiques sensibles et de définir des actions de développement et de protection des ressources en eau. L'objectif du SAGE est donc de satisfaire tous les besoins sans porter atteinte à la ressource en eau.

Le territoire du SAGE des Deux Morin s'étend sur les bassins versants du Petit Morin et du Grand Morin soit 174 communes réparties sur trois Régions (Ile-de-France, Grand Est et Hauts-de-France) et trois départements (la Seine-et-Marne 77, la Marne 51 et l'Aisne 02). Ce territoire couvre 1800 km².

La concertation avec les différents acteurs locaux (collectivités territoriales, agriculteurs, associations, services de l'état, etc.) a été primordiale dans l'élaboration de ce document. La Commission Locale de l'Eau (CLE) assemblée décisionnelle en charge de l'élaboration du SAGE, composée de 48 membres dont la moitié d'élus, un quart d'usagers et un quart de services de l'état est représentative des acteurs du territoire.

Le SAGE est élaboré en 5 étapes :

- 1. L'état des lieux** recense et analyse l'ensemble des données existantes, et détermine ou confirme les « manques ». Cette phase importante est la base de toutes réflexions sur l'ensemble du périmètre du SAGE. Elle a été validée par la CLE le 29 juin 2010.
- 2. Le diagnostic** apporte une vision synthétique objective, dégage les convergences, met à plat les divergences et repère les opportunités et les atouts. Cette phase aboutit à la définition des premiers grands objectifs de gestion de la ressource en eau. Cette phase a été validée par la CLE le 31 mai 2011.
- 3. La phase tendances et scénarii** est fondée sur la volonté d'anticiper. Cette étape permet d'estimer les tendances d'évolution des usages, de leur impact sur le milieu et de décrire un état probable de la ressource et des milieux à différentes échéances (2015, 2025, 2027, etc.). Ensuite différents scénarii sont établis en fonction du degré de protection de la ressource en eau et des différents moyens techniques et financiers pour y parvenir. Le scénario tendanciel a été validé par la CLE le 8 novembre 2011 et ses scénarii alternatifs le 19 juin 2012.
- 4. Le choix de la stratégie** permet d'établir une stratégie collective suite aux différents scénarii définis dans la phase précédente. Cette étape a été validée en février 2013.
- 5. La rédaction des documents du SAGE** consiste à la définition concrète des outils d'orientation, de gestion, d'aménagement et de suivi pour à la mise en œuvre du SAGE. Les documents constitutifs du SAGE ont été validés en janvier 2014. Les documents du SAGE ont

ensuite fait l'objet d'une consultation des assemblées du 1^{er} avril au 1^{er} août 2014 et d'une enquête publique du 1^{er} juin au 1^{er} juillet 2015. **Le SAGE des Deux Morin a été adopté par la CLE le 10 février 2016 et approuvé par arrêté inter-préfectoral le 21 octobre 2016.**

2 / Activités de la CLE et du SMAGE des Deux Morin

Le SAGE des Deux Morin est actuellement porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin depuis le 1^{er} janvier 2018. Le SMAGE des Deux Morin a été créé par arrêté inter-préfectoral 2017/DRCL/BLI/N°110 signé le 27 décembre 2017 avec pour seule compétence la mise en œuvre du SAGE des Deux Morin.

2-1 / Réunions du bureau de la CLE et de la CLE

➤ **En 2018, le bureau de la CLE s'est réuni deux fois.**

- **Réunion du 30 mars 2018**

Lors de cette réunion, le rapport d'activité 2017, le programme d'action de 2018 et le budget prévisionnel de l'année 2018 ont été présentés. Le Président a décidé de créer trois nouvelles commissions de travail plus pertinentes pour la mise en œuvre du SAGE, différentes à celle existantes pendant l'élaboration: « suivi des études », « mise en œuvre du SAGE » et « communication ». Les Présidents des trois commissions ont été élus au sein du Bureau. Un point communication a été fait sur « la lettre des droits et les devoirs du riverain », sur le Morin'f'eau n°10 sur le SMAGE des Deux Morin en tant que nouvelle structure porteuse et sur la mise à jour de la plaquette de présentation du SAGE des Deux Morin.

- **Réunion du 15 mai 2018**

Les membres du Bureau de la CLE ont été concertés sur le lancement d'un Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention des Deux Morin et sur la décision de porter ce projet. Le Bureau s'est positionné favorablement pour que le SMAGE des Deux Morin porte ce PAPI sur le territoire du SAGE soit le Petit et le Grand Morin, bien que les enjeux se situent prioritairement sur le Grand Morin.

La nouvelle plaquette de présentation du SAGE a été validée pour diffusion.

➤ **En 2018, la CLE s'est réunie deux fois.**

- **Réunion du 12 février 2018**

L'ordre du jour de cette réunion concernait le renouvellement de la CLE après une période d'installation de 6 ans. Le Président de la CLE, les deux Vice-Présidents, les membres des bureaux ont été réélus. Le quorum des 2/3 des membres présents ou représentés ayant été atteint, les règles de fonctionnement ont été adoptées par la CLE.

- **Réunion du 04 avril 2018**

Lors de cette réunion, le rapport d'activité 2017, le programme d'action de 2018 et le budget prévisionnel de l'année 2018 ont été présentés et validés par la CLE. Le Président a présenté les trois nouvelles commissions de travail : « suivi des études », « mise en œuvre du SAGE » et « communication » et invite les membres de la CLE à s'y inscrire. Ces commissions seront également ouvertes aux délégués du SMAGE des Deux Morin.

2-2 / Réunions du bureau du SMAGE et du comité syndical du SMAGE

➤ En 2018, le bureau du SMAGE des Deux Morin s'est réuni quatre fois.

- **Réunion du 05 mai 2018**

Lors de cette réunion, le rapport d'activité 2017, le programme d'action de 2018 et le budget prévisionnel de l'année 2018 ont été présentés. Après présentation du contenu d'un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) les membres du Bureau ont validé le portage du PAPI d'intention des Deux Morin par le SMAGE.

- **Réunion du 28 juin et du 20 septembre 2018**

Le comité syndical du SMAGE a délibéré favorablement le 5 juin 2018 pour porter le Programme d'Action et de Prévention des Inondations sur les Deux Morin. Les membres du Bureau ont travaillé sur la fiche de poste pour le recrutement du chargé(e) de mission PAPI qui a été publié en juillet 2018. En septembre, les candidatures reçues ont été analysées afin de commencer les entretiens de recrutement.

- **Réunion du 13 novembre 2018**

Le bureau a été réuni pour préparer les prochaines élections du comité syndical et organiser le travail en commun et complémentaire entre le SMAGE et la Commission Locale de l'Eau pour la mise en œuvre du SAGE.

➤ En 2018, le comité syndical du SMAGE s'est réuni quatre fois.

- **Réunion du 18 avril 2018**

Les élections du Président, des Vice-Présidents et du bureau du SMAGE ont eu lieu lors de cette réunion.

- **Réunion du 5 juin 2018**

Lors de cette réunion, le rapport d'activité 2017, le programme d'action de 2018 et le budget prévisionnel de l'année 2018 ont été validé et voté. Les délégués du comité ont délibéré pour porter le PAPI d'intention des Deux Morin.

- **Réunion du 18 octobre 2018**

Lors de cette réunion une décision modificative a été prise et le régime indemnitaire a été voté. Un point d'information a été fait sur le recrutement du chargé(e) de mission PAPI. Les entretiens se poursuivent suite à deux rétractations de candidature.

- **Réunion du 5 décembre 2018**

Suite au décès soudain de Monsieur REVOILE, de nouvelles élections complètes ont eu lieu. Monsieur CAUX Nicolas Maire de Faremoutiers et Vice-Président à la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie a été élu président du SMAGE des Deux Morin.

3 / Projets sur le bassin versant des Deux Morin

3-1 / Extension du périmètre du SMAGE des Deux Morin

Le SAGE des Deux Morin est actuellement en phase de mise en œuvre. Il est rappelé par la loi Grenelle 2 (N°2010-788 du 12 juillet 2010) que la structure porteuse du SAGE doit couvrir la totalité du périmètre du bassin versant des Deux Morin. A ce jour, il manque quatre intercommunalités pour répondre à cette exigence.

Faute de CDCI en 2016 dans le département de l'Aisne, la Communauté de Communes du Canton de Charly et la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry n'ont pas pu être intégrée au périmètre du SMAGE. Pour la Communauté d'Agglomération d'Epernay Coteaux et Plaine de Champagne et la Communauté de Commune du Val Briard des rencontres et des discussions ont été organisées pour préparer l'adhésion.

Un projet d'extension de périmètre du SMAGE des Deux Morin est en cours pour intégrer les intercommunalités manquantes dans le syndicat, afin que tous participent à la mise en œuvre du SAGE.

3-2 / Coordination de la gouvernance pour la compétence GEMAPI

La compétence Gestion des Milieux Aquatique et Prévention des Inondations (GEMAPI) est obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018 pour les intercommunalités. L'animatrice a participé à plusieurs réunions de coordination autour de la gouvernance de la compétence GEMAPI ainsi qu'à des « études de gouvernance » lancée sur le territoire du SAGE. Elle a été sollicitée par des communes et des communautés de communes afin de les accompagner dans cette démarche de prise de compétence en particulier pour la transférer à un syndicat de rivière existant et compétent.

La compétence GEMAPI impose une réorganisation des syndicats de rivière actuels sur le territoire des bassins versants du Petit et du Grand Morin. L'objectif est donc de travailler à une échelle cohérente : le bassin versant.

- Sur le bassin versant du Grand Morin, la Préfète de Seine-et-Marne, les services de l'Etat et les élus locaux proposent la création d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) qui aura la compétence GEMAPI. Une étude de gouvernance est en cours pour la création de cet EPAGE sur laquelle l'animatrice du SAGE participe.
- Sur le bassin versant du Petit Morin, la restructuration se fait autour de deux syndicats : un sur la partie amont et un sur la partie aval du Petit Morin. Le projet à moyen terme serait de fusionner ces deux syndicats pour former un EPAGE sur le bassin versant du Petit Morin.

3-3 / Programme d'Actions et de Prévention des Inondations des Deux Morin

Suite aux inondations récurrentes sur le Grand Morin entre 2016 et 2018 et leurs conséquences, aujourd'hui il est nécessaire de réaliser un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) pour mettre en place des actions efficaces de lutte contre les inondations.

- Le SAGE des Deux Morin prévoit l'élaboration de ce document dans son Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) à la disposition 62. Le SMAGE en tant que structure porteuse du SAGE a été volontaire pour porter ce PAPI sur le Grand Morin et le Petit Morin. Une chargée de mission a été recrutée au sein du SMAGE des Deux Morin pour mener à bien cette mission.

- Ce projet se fait en parallèle de la création de l'EPAGE du Grand Morin et la restructuration des syndicats sur le Petit Morin. Les syndicats de rivière seront les maîtres d'ouvrage qui réaliseront les travaux du programme d'action pour le volet inondation.

3-4 / Prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme

De nombreuses communes du bassin des Morin sont en cours de révision de leurs documents d'urbanisme. Celles-ci ont sollicités la CLE pour intégrer les orientations et objectifs du SAGE dans leurs documents de planifications. Ainsi **6 porter à connaissance** ont été rédigés, **6 collectivités ont sollicité et ont invité l'animatrice aux réunions de personnes publiques associées** et **14 avis** ont été rendus **sur des documents d'urbanisme**.

Rédaction de porter à connaissance	Participation aux réunions des PPA	Rédaction des avis
<ul style="list-style-type: none"> - PAC de Crécy-la-Chapelle - PAC de Crèvecœur-en-Brie - PAC de Lachy - PAC de Montry - PAC de Tigeaux 	<ul style="list-style-type: none"> - PLU Crécy-la-Chapelle (11/01/2018 et 20/06/2018) - PLU de Frétoy (13/02/2018) - PLU de Courtacon (21/02/2018) - PLU de Pierre-Levée 08/03/2018) - SCOT du Provinois (25/06/2018) - PLU de Crevecoeur (28/08/2018) - PLU de Coulommiers (08/11/2018) 	<ul style="list-style-type: none"> - PLUi Val d'Europe - PLU de Mouroux - PLU de Boitron - PLU de Boutigny - PLU de Congy - PLU de Couilly-Ponts-aux-Dames - PLU de Choisy-en-Brie - PLU de Signy-Signets - PLU de Jouy-sur-Morin - PLU de Verdelot - PLU de Villeneuve-sur-Bellot - PLU de Pierre-Levée - PLU de Doue

3-5 / Avis rendus par la CLE

La CLE a été sollicitée sur 21 dossiers pour donner son avis.

Nom du dossier	Pétitionnaire du projet	Date de l'avis	Avis
Demande d'Autorisation Environnementale ICPE – Parc Zoo de Crécy-la-Chapelle	SAS Omega Tropical Park	Janvier 2018	Favorable
Révision allégée du PLUi Val d'Europe	CA Val d'Europe Agglomération	Janvier 2018	Favorable
Modification du PLUi Val d'Europe	CA Val d'Europe Agglomération	Janvier 2018	Favorable
Demande d'Autorisation Environnementale – Périmètre d'épandage boue de Seine aval	SIAAP - SITE SEINE AVAL	Janvier 2018	Favorable
Demande d'Autorisation Environnementale – Renouvellement d'autorisation d'épandage sur Meaux	SEDE VEOLA	Janvier 2018	Favorable
PLU de Mouroux	Commune de Mouroux	Février 2018	Favorable sous réserve de prise en compte des remarques émises
Révision de la Carte Communale de Champcenest	Commune de Champcenest	Mars 2018	Favorable
PLU de Boitron	CC des Deux Morin	Mars 2018	Favorable sous réserve de prise en compte des remarques émises
Révision Allégée du PLUi Val d'Europe	CA Val d'Europe Agglomération	Mars 2018	Favorable
PLU de Boutigny	Commune de Boutigny	Février 2018	Favorable sous réserve de prise en compte des remarques émises

PLU de Congy	Commune de Congy	Mai 2018	Défavorable
PLU de Couilly-Pont-aux-Dames	Commune de Couilly-Ponts-aux-Dames	Mai 2018	Favorable sous réserve de prise en compte des remarques émises
Mise en compatibilité du PLU de Choisy-en-Brie avec le SAGE des Deux Morin	CC des Deux Morin	Juin 2018	Favorable
Permis d'Aménager Le Clos 1 et 2 – Lotissement du Vannetin à Choisy-en-Brie	CC des Deux Morin	Janvier 2018	Défavorable
PLU de Signy-Signets	CA Coulommiers Pays de Brie	Juin 2018	Favorable sous réserve de prise en compte des remarques émises
PLU de Jouy-sur-Morin	CC des Deux Morin	Avril 201	Défavorable
PLU de Verdelot	CC des Deux Morin	Aout 2018	Défavorable
PLU de Villeneuve-sur-Bellot	CC des Deux Morin	Aout 2018	Favorable
PLU de Pierre-Levée	CA Coulommiers Pays de Brie	Aout 2018	Favorable sous réserve de prise en compte des remarques émises
PLU de Doue	CC des Deux Morin	Aout 2018	Favorable sous réserve de prise en compte des remarques émises
Demande d'Autorisation d'Ouverture de Travaux Minier – Concession de Villeperdue	IPC Petroleum France	Novembre 2018	Défavorable

4 / Activités de la cellule d'animation

La cellule d'animation est composée d'une animatrice à temps complet et d'une comptable à temps partiel (12 heures).

4-1 / Eléments administratifs

- **Organisation les réunions** de la CLE, du bureau de la CLE, des réunions d'information sur diverses thématiques selon les demandes (les zones humides, la compétence GEMAPI, etc.) et des réunions relatives à la structure porteuse (invitations, réservation de salle de réunion, compte rendu, etc.).
- **Installation administrative et financière du SMAGE** (élection, envoi de courrier, répondre aux demandes des intercommunalités, suivi des délibérations, travail avec les services de l'Etat et la préfecture, etc.)
- **Ressources humaines** : Réception et analyse des candidatures, préparation et conduite des entretiens de recrutement.
- Gestion du courrier départ et arrivée.
- **Assurer l'information** des collectivités et des différents organismes (acteurs locaux, bureau d'études, membres de la CLE, délégués du SMAGE, etc.) en répondant à leur demande particulière.

4-2 / Eléments financiers

- **Préparation des dossiers de subvention relatifs au fonctionnement du SAGE** auprès des différents financeurs (Agence de l'Eau, Conseils Régionaux d'Ile de France, Grand Est et Haut de France, Conseils Départementaux de Seine-et-Marne, de la Marne et de l'Aisne) **et suivi**.
- Préparation du budget prévisionnel 2018.
- **Suivi comptable** (titre et mandat de paiement, compte administratif et de gestion, relations avec la trésorerie, etc.)

4-3 / Eléments techniques

- **Animations des différentes réunions** (réalisation de PowerPoint, animation de la réunion et répondre aux questions diverses)
- **Analyse des dossiers pour lesquels un avis de la CLE est demandé** (autorisation environnementale, documents d'urbanisme, permis d'aménager, etc.)
- **Elaboration de porter à connaissance pour l'élaboration/révision des documents d'urbanisme** à la demande des collectivités et des services de la DDT.
- **Suivi de dossiers en rapport avec la thématique « eau » et formations** (étude de gouvernance GEMAPI, eau potable et assainissement, etc.)

THEME	DOSSIERS
<i>Eaux superficielles et milieux naturels</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Comité syndical du Syndicat Intercommunal de la Vallée du Haut Morin (SIVHM) 4 • SIVHM – Réunion technique sur le projet de restauration de la continuité écologique sur 6 ouvrages (14/02/2018) • Comité de pilotage des sites Natura 2000 « Vannetin », « Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » (25/05/2018) et « Marais de St Gond » (28/05/2018) • Réunion de travail avec le directeur du SMEP – PNR des Deux Morin (18/01/2018) • Réunion de travail avec Chambre d'Agriculture Régional (27/06/2018)
<i>Eau potable et nappes d'eau souterraine</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Plan départemental de l'eau de Seine et Marne 2017-2021 – Participation aux groupes de travail et aux comités de suivi, bilan • Groupe Travail PDE – Axe : Gestion des inondations (25/07/2018) • Groupe de Travail PDE ZH (04/12/2018) • Rencontre technique zone humide – Département 77 (19/10/2018) • Rencontre technique – Département 77 (10/12/2018)
<i>Inondations/ GEMAPI/ sécheresse</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion d'information GEMAPI organisée par la CCSSOM (16/03/2018) • Réunion pour l'étude de gouvernance GEMAPI CC du Canton de Charly • Réunion GEMAPI sur le Grand Morin (27/04/2018) • Réunion inondations du collège – Commune de La Ferté-Gaucher (04/09/2018) • Réunion ruissellement sur le Vélo-Rail – Commune de La Ferté-Gaucher (22/10/2018)
<i>Urbanisme</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Réunion des personnes publiques associées pour l'élaboration de PLU ou de SCOT • Réunion - PA du Lotissement du Vannetin à Choisy-en-Brie (12/02/2018) • Comité technique - étude zone humide du SCOT de la Région d'Epernay (19/04/2018)
<i>Séminaires/ Formations</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Séminaires des animateurs SAGE - Agence de l'Eau Seine Normandie (du 16 au 18/05/2018) • Formation - Méthode Nationale d'évaluation des fonctionnalités des zones humides suite à une compensation (06 et 07/06/2018) • Formation d'intégration à la Fonction Publique Territoriale (du 08 au 12/10/2018 et du 26 au 30/11/2018)
<i>Autres</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Rencontre – extension de périmètre du SMAGE : CC du Canton de Charly (16/10/2018) et CC Val Briard (05/10/2018) • Réunion de préparation de la journée Challenge avenir avec la Fédération de Kayak 77. • Réunion de travail Région Grand Est (23/05/2018) • Visite technique du ru de Chambrun (24/10/2018) et du ru de Bellot suite aux inondations (08/11/2018) • Réunion – continuité écologique – riverain propriétaire Moulin de Choisy (18/09/2018)

Dossiers « eau et environnement » suivis par la cellule d'animation du SAGE des Deux Morin en 2018.

5 / Communication

- Envoi du rapport d'activité de l'année écoulée à chaque commune et intercommunalité du territoire du SAGE afin de les tenir informées de l'avancée du projet.
- Elaboration d'une nouvelle plaquette d'information du SAGE des Deux Morin (ci-joint l'image).
- Actualisation du **site internet du SAGE des Deux Morin**.
- Création et développement d'un nouveau site internet dédié au SMAGE qui sera opérationnel en 2019.



6 / Indicateur de temps passé

MISSIONS PREVISIONNELLES 2018	ACTIONS	Indicateurs d'action (Nombre de 1/2 journées en moyenne par année)	% du temps/an
Fonctionnement de la CLE et du SMAGE	Préparation, convocation, animation, compte rendu... (réunion de CLE et du comité du SMAGE)	70	15%
	Recherche de financement et suivis des dossiers	5	1%
	Mise en place de la future structure porteuse pour la mise en œuvre du SAGE (élections, installation administrative et financière, etc.)	50	11%
	Autres tâches administratives	5	1%
Mise en œuvre du SAGE	Participation aux réunions PPA et accompagnement des collectivités	50	11%
	Analyse des dossiers pour lesquels un avis de la CLE est demandé, rédaction de PAC	90	20%
	Travail préparatoire : PAPI des Deux Morin (déclaration d'intention, etc.) étude ruissellement érosion	60	12%
Ressources humaines	Recrutement chargé(e) de mission PAPI des Deux Morin	20	5%
Communication et information	Création nouvelle plaquette de présentation du SAGE des Deux Morin	10	2%
	Création et développement du site internet	20	4%
	Réunions d'information/sensibilisation des élus sur le SAGE des Deux Morin (GEMAPI, etc.)	30	6%
	Journées de formation (AESN, DRIEE, CNFPT)	30	6%
Animation et sensibilisation	Participation à des démarches de planification, de contractualisation (Natura 2000, contrats globaux, PPA...), ou à des réunions techniques	30	6%

Indicateur de temps moyen passé par la cellule d'animation du SAGE des Deux Morin en 2018.

- **Subventions de fonctionnement**

En 2018, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie subventionne le fonctionnement du SAGE des Deux Morin à hauteur de 50% soit 34 855€. Un acompte de 50% de 17 428€ a été versé en 2018. La subvention sera soldée en 2019 sur présentation des justificatifs des dépenses et du rapport d'activité de l'année 2018.

En 2017, la Région Grand Est a accordé une subvention maximale de 6 655€ dont le solde sur les dépenses réalisées de 2 269€ a été perçu mi-2018. En 2018, elle a également accordé une subvention pour le fonctionnement du SAGE pour un montant maximum de 8 867.00€. Un acompte de 50% et le solde seront perçus en 2019 par le SMAGE.

- **Autofinancement**

En 2018, la participation des intercommunalités est de 130 000 € (sur la base de calcul suivante : 70% pour la population et 30% pour la surface des intercommunalités dans le bassin versant selon les statuts du syndicat).

Les intercommunalités ont participé à hauteur de 130 440.10€ (dont 440.10€ correspond à la participation de Communauté de Communes du Val Briard de 2017).

Pour information, la Communauté de Communes du Val Briard et la Communauté d'Agglomération de la Région de Château Thierry ne sont pas adhérentes au SMAGE des Deux Morin à ce jour mais participent financièrement en attendant l'extension du périmètre.

- **Compte administratif 2018**

SECTION FONCTIONNEMENT 2018		SECTION INVESTISSEMENT 2018	
DEPENSES		DEPENSES	
Chap 011 : Fournitures, frais automobile, téléphone, internet, formations, copies, timbres, études...	1 536,55 €	Chap 20 et 21 : Matériels informatiques et de bureau, mobiliers, logiciels.	1 672,90 €
Chap 012 : Salaires et charges patronales.	25 383,94 €		
chap 65 : Autres charges.	4 699,95 €		
Total dépenses	31 620,44 €	Total dépenses	1 672,90 €
RECETTES		RECETTES	
Chap 74 : participation des EPCI 2018 (dont participation val briard 2017 440,10€)	130 440,10€	Recettes	0 €
Chap 74 : Subv animation SAGE de l'AESN (acompte 50% pour 2018)	17 428,00€		
Chap 74 : Subv animation SAGE de la Région Grand Est (solde 2017)	2 269,08€		
Chap 77 : Produits exceptionnels	18,06 €		
Chap 013 : Remboursements sur d'autres charges	720,00 €		
Total recettes	150 875,24 €	Total recettes	0 €

L'année 2018 a été celle de l'installation administrative et financière du SMAGE suite à sa création au 1^{er} janvier 2018 par **arrêté interdépartemental 2017/DRCL/BLI/N°110 signé le 27 décembre 2017**. Le renouvellement de la Commission Locale de l'Eau des Deux Morin après six années d'activités, a eu lieu le 16 février 2018.

Les travaux de la CLE et du SMAGE se sont orientés majoritairement sur **l'application du SAGE sur son territoire** notamment dans les documents d'urbanisme. **L'accompagnement des acteurs locaux s'est poursuivi afin de garantir la bonne compréhension et intégration des objectifs du SAGE approuvé dans les documents de planification et les projets territoriaux.**

En 2019, les études suivantes seront lancées : le Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention des Deux Morin et une étude globale « ruissellement/érosion » à l'échelle du bassin versant des Deux Morin.

- Suite aux inondations récurrentes sur le Petit et le Grand Morin entre 2016 et 2018, il a été décidé de réaliser un PAPI d'intention en parallèle de la création d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE) sur le bassin versant du Grand Morin. Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE des Deux Morin prévoit la réalisation de ce PAPI sur le bassin versant des Deux Morin (disposition 62).
- Suite aux constats d'un ruissellement agricole et d'eaux pluviales important sur le territoire, l'étude de ruissellement et de l'érosion a été jugée prioritaire par la CLE et le SMAGE.

L'année 2019 sera la deuxième année de mise en œuvre du SAGE avec le SMAGE en tant que structure porteuse. L'année sera consacrée au lancement de ces deux études importantes pour le territoire avec le **renforcement de l'équipe du SMAGE des Deux Morin** (le dernier trimestre de l'année 2018 a été consacré au recrutement). Martine BAYER a été recruté à temps plein et a rejoint le SMAGE en janvier 2019 en tant que chargée de mission pour l'élaboration du PAPI des Deux Morin.

B / Programme d'actions prévisionnel 2019

ADMINISTRATIF

- Suivi de procédures administratives du SMAGE (extension périmètre, mise en conformité des statuts, rédaction des délibérations, etc.)
- Elaboration du règlement intérieur du SMAGE.
- Définition d'une convention de partenariat entre la CLE et la nouvelle structure porteuse.
- Suivi de l'élaboration du nouvel arrêté de composition de la CLE et organisation des élections.
- Participation à la coordination de la gouvernance de la compétence GEMAPI

TECHNIQUE

- Analyser les dossiers pour lesquels un avis de la CLE est demandé (autorisation environnementale, documents d'urbanisme, etc.)
- Elaboration des porter à connaissance du SAGE et participation aux réunions des personnes publiques associées dans le cadre de l'élaboration/révision de document d'urbanisme
- Poursuivre l'accompagnement auprès des collectivités dans les inventaires zones humides en amont de la prise en compte dans les documents d'urbanisme.
- **Lancement d'une étude de ruissellement et d'érosion : rédaction du cahier des charges, montage financier, recrutement du bureau d'étude, suivi de l'étude.**
- **Lancement du Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention des Deux Morin : rédaction du cahier des charges, montage financier, recrutement du bureau d'étude, suivi de l'étude.**
- Définition d'un tableau d'indicateurs de suivi de la mise en œuvre du SAGE.
- Suivi des différents dossiers du territoire en rapport avec l'eau (« Natura 2000 », définition de BAC, vannage grenelle, contrats globaux, plan départemental de l'eau, GEMAPI, PNR, etc.)

FINANCEMENT

- Demande de subventions pour assurer le fonctionnement du SMAGE auprès des Conseils Départementaux, des Conseils Régionaux, de l'Agence de l'Eau et suivi des dossiers.
- Elaboration du budget du SMAGE des Deux Morin.

COMMUNICATION

- Organisation de réunions d'information sur le SAGE des Deux Morin approuvé.
- Edition du 10^{ème} et 11^{ème} numéro du Morin'f'eau.
- Création et développement du site internet du SMAGE des Deux Morin.
- Création d'un logo pour le SMAGE des Deux Morin.

Le Président du SMAGE
des Deux Morin

Nicolas CAUX



Le Vice-Président de la CLE
du SAGE des Deux Morin

Guy DHORBAIT